L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI, 5 FEVRIER 1886.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

UNE personne des plus recommandables désirerait se placer dans une famille, comme dame de compagnie ou gouvernante, ou se mettre au service d'une personne qui aurait besoin de soins constants. S'adresser par lettre, aux initiales A. L., bureau de l'ABEILLE.
22 jan—

A LOUER.

A LOUER.—Une habitation située sur le Bayou Têche, près du village de Charenton mesurant 1000 arpents de superficie, convenable pour la culture du riz, avec 2 pompes, Thresher, 10 cabanes pour travailleurs, barrières: le tout en bon état. S'adresser à G. Pascal & Co., No 90 Rue des Magasins ou à A. A. Pecot, Sorrel St., Lne. 5 fév—6f

A louer.—Une belle résidence No 305 rue Esplanade. S'adresser à Pierre Lanaux, 27 rue Conti. 3sept17

A VENDRE.

A VENDRE—Une maison à deux étages pour magasin et résidence, située au No. 40 rue Washington, coin St Thomas, avec écuries, dépendances, etc. C'est un des coins les plus fructueux dans le 1ème district de cette ville. Conditions faciles. S'adresser à Alphonse Philips, chambre No. 5, Bâtisse Denègre, 33 rue Carondelet.
24 jan—2 sem—dim mar ven

A vendre en totalité ou en partie, l'habitation Monsecour, bien connue, située dans la paroisse Plaquemine, à environ quarante cinq milles plus bas que la Nouvelle Orléans. Conditions faciles. Pour plus amples détails s'adresser à B. Saloy, No 165 rue Marais, entre les rues Ste-Anne et Dumaine, Nouvelle-Orléans.
5 jan—1m.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.

LA Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans publie, conformément à sa charte, l'exposé de ses affaires durant les dix-huit mois expirés le 31 décembre 1885:

Primes d'incendie	$732,927 58	
Primes maritimes	61,369 43	
Primes de rivières	32,390 71	$826,687 72
Primes acquises		126,977 35
Total primes		$953,665 07
A déduire—		
Primes non acquises	$71,482 96	
Primes remboursées	137,441 66	
Réassurances	83,864 32	$292,788 94
Primes nettes acquises		$660,876 13
A ajouter— Intérêt, loyers, sauvetage		41,094 95
Revenu net		$701,971 08
A déduire—		
Pertes d'incendies	$416,516 28	
Pertes maritimes	49,962 90	
Pertes de rivières	12,218 12	
	$478,696 30	
Commissions	62,961 02	
Taxes	20,966 06	
Dépenses générales d'agences et change	19,253 14	
Dépenses locales générales et salaires	49,182 41	
Donations charitables	1,232 02	
Frais de cour et honoraires d'avocat	3,129 55	
Bureau des assureurs, corps de sauvetage, patrouille d'incendie et Babcocks	10,179 51	
Profits et pertes	19,327 50	664,927 51
		$37,043 57
A déduire en suspens pour pertes estimées et non estimées		20,000 00
Profit net		$17,043 57

La Compagnie a à son actif, valeur du marché le 31 décembre 1885:

Argent	$34,904 59
Bons des Etats-Unis 4 pour cent. Bons de 1re hypothèque de la Levee Steam Cotton Press, New Orleans Water Works, City Railroad et New Orleans Cotton Exchange	242,812 50
Actions de la State National Bank, Vallette Dry Dock Company, Metairie Cemetery Association	31,048 75
Billets de 1re hypothèque, billets avec nantissement, prêts sur demande, billets à ordre	102,471 40
Propriétés foncières et meubles de bureau	74,839 55
Primes en voie de collection	49,278 67
Dû par compagnies d'assurances	12,151 85
Warrants d'Etat	150 00
Argent entre les mains de l'agent de la Compagnie au Havre	475 92
	$547,133 23

Ce qui précède est une copie exacte et fidèle faite sur les livres de la Compagnie.
[Signé] J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, en mon étude, No 162 rue Commune, Nlle-Orléans, Louisiane, ce 16e jour de janvier 1886.
[Signé] JAS FAHEY, Notaire.

A une réunion du Conseil de Direction tenue le 15 janvier 1886, il a été décidé de payer un dividende de DEUX ET DEMI POUR CENT aux actionnaires ou à leurs ayant-droit.
Nlle-Orléans, 15 janvier 1886.
[Signé] J. W. HINCKS, Secrétaire.

DIRECTEURS.
Jules Aldigé, H. Gally,
Theo. Brierre, Chas Lafitte,
E. J. Bobet, Pierre Pontz,
E. Forestier, A. Schreiber,
Chas T. Dugazon, Chas E. Schmidt,
D. Fatjo, J. Tuyes.
19 jan—1m

Vingt-Huitième Tableau Annuel —DE LA— Compagnie d'Assurances HOPE —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS.

Bureau: No 188 rue Gravier.

CONFORMEMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires: Primes reçues dans l'année expirant le 31 décembre 1885:

Sur les risques d'incendie	$409,245 28	
Sur les risques de mer	54,324 83	
Sur les risques de rivières	26,385 35	
	$190,555 46	
A ajouter: Primes non acquises de 1884	83,989 25	$574,544 71
A ajouter: Intérêts, profits et pertes		20,871 00
		$595,415 71
A déduire: Pertes, payées sur les risques d'incendie	$183,905 58	
do sur les risques de mer	25,498 63	
do sur les risques de rivières	12,268 43	
	$226,672 64	
Taxes	8,187 43	
Réassurances	26,410 67	
Primes remboursées	60,353 31	
Réfaction	73,992 27	
Bureau des assureurs, salaires et autres dépenses	38,826 21	$429,442 53
		165,973 18
A déduire dividende semi-annuel de 5 o/o payé en juillet 1885		12,206 20
		$153,766 98
Dividende semi annuel de 5 o/o, payable à partir du 14 janvier 1886		12,500 00
Montant réservé pour pertes non réglées		16,732 84
Montant réservé pour risques non terminées au 31 décembre 1885		104,534 14
Montant porté au fonds de réserve		20,000 00
		$153,766 98

—ACTIF.—

Prêts sur hypothèques	26,316 67
Prêts sur nantissement	127,584 56
Effets pour primes	5,921 88
Billets à recevoir sur demande	9,513 86
Bons d'Etat et de ville	44,795 54
Actions de la banque nationale de l'Union et autres actions	11,657 84
Dû par des compagnies d'assurance	3,100 00
Mobilier de bureau, coffre-fort, etc.	3,048 07
Biens fonciers	4,698 59
Primes en voie de perception	106,244 18
En caisse	60,885 79
Total de l'actif	$403,766 98

—PASSIF.—

Capital	250,000 00
Fonds de réserve	20,000 00
Réserve pour primes non acquises	104,534 14
Pertes non réglées	16,732 84
Dividende de 5 o/o déclaré le 13 janvier 1886	12,500 00
	$403,766 98

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.
J. A. CHALARON, Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 13 janvier 1886.
M. T. DUCROS, Notaire, No 138 rue Gravier.

A une assemblée des Directeurs tenue le 13 janvier 1886, il a été unanimement résolu qu'un second dividende semi annuel de cinq pour cent sur le capital, provenant des profits de la Compagnie dans l'année expirée le 31 décembre 1885 soit déclaré payable sur demande aux actionnaires ou à leurs représentants, et que la balance des profits, vingt mille piastres, soit portée au compte du fonds de réserve.
14 janv—

LEON QUEYROUZE,
"GROCER" EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET LIQUEURS,
—Et marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest.

ASSURANCES

Dix-neuvième état de situation annuel —DE LA— Compagnie d'Assurances Germania De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMEMENT aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant pour l'année expirant le 31 décembre 1885:

Primes sur les risques d'incendies	$179,058 81	
Primes sur les risques de mer	4,885 18	
Primes sur les risques de rivières	5,356 64	
Total des primes	$189,300 63	
Ajoutez—Risques non échus de 1884	37,026 32	
Total des primes		$226,326 95
Ajoutez — Intérêt et profits et pertes	$ 27,580 00	
Moins les salaires et les frais généraux	11,764 03	15,815 97
Fonds de surplus de 1884		15,000 00
Total		$257,142 92
Pertes payées—		
Sur les incendies	$ 68,951 72	
Sur les mers	1,420 56	
Sur les rivières	5,683 75	
	$ 76,056 03	
Réassurances	35,211 89	
Réductions et primes remboursées	48,364 21	
Taxes d'Etat et de ville, corps de sauvetage, service Babcock et souscriptions	9,135 16	168,767 29
Profits		$ 88,375 63
Réserve pour—		
Primes non expirées	$ 41,769 60	
Primes non payées	7,268 06	
Dividende 5 pour cent déclaré et payé en juillet 1885	10,000 00	
Dividende 5 pour cent déclaré le 14 janvier 1886	10,000 00	
Fonds de surplus, 1885	17,000 00	
Surplus	2,337 97	
	$88,375 63	

ACTIF.

Billets reçus pour primes	$ 1,725 00	
Primes en voie de collection	37,163 24	
Prêts sur nantissement et hypothèques	19,341 67	
Bons des Etats-Unis, consolidés de la ville et bons à primes de ville, valeur du marché	100,708 00	
Actions de banques et autres, valeur au marché	16,365 00	
Bâtisse No 51 rue du Camp et autres propriétés foncières	78,110 11	
Meubles de bureau	2,102 40	
Comptant en caisse et en banques	22,851 21	278,375 63

Cet exposé est une juste et exacte copie des livres de cette compagnie.
[Signé] H. ZUBERBIER, Président
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 16me jour de janvier 1886.
[Signé] CHAS E. SEL, Notaire.

Le Bureau des Directeurs, à une réunion tenue le 14 janvier, après avoir mis de côté $2000 pour le fonds de surplus, a résolu de déclarer un second dividende semi-annuel de 5 pour cent, faisant 10 pour cent par an sur le fonds capital, et un dividende de 10 pour cent aux actionnaires, en outre de 15 pour cent de réduction déjà alloués sur les détenteurs de polices dites de "participation nette" pour l'année finissant le 31 décembre 1885, payable sur demande.
17 jan—1m

Merchants' Mutual Insurance COMPANY OF NEW ORLEANS.

No 104 Canal Street.

HIRTY-FIRST ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their charter, the company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1885, including unearned premiums of the previous year—		
On fire risks	$232,018 08	
On marine risks	13,821 98	
On river risks	14,786 77	
Total premiums	$260,626 83	
Less unearned premiums	72,317 00	
Net earned premiums 31st May 1885		$188,309 83
LOSS PAID.		
On fire risks	$88,486 91	
On marine risks	2,490 26	
On river risks	7,579 44	
Taxes and expenses, less interest	28,786 34	
Reinsurances and return premiums	28,632 98	$155,975 93
Profit		$32,333 90

The company has the following assets:

Real estate	$253,293 51
Bank, railroad and other stocks	96,185 30
Notes secured by mortgage and pledge	124,446 06
Bills receivable	56,223 22
Premiums in course of collection	30,737 36
Stock of Vallette Dry Dock Company	11,362 50
Judgments	4,335 00
Cash on hand	39,822 13
	$616,410 07

The company has paid five per cent. interest to its stockholders for the year ending May 31, 1885.
The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the company.
P. FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.
STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me the 9th day June, 1885.
JAMES FAHEY, Notary Public.

DIRECTORS.
John B. Lalande, D. Fatjo,
Paul Fourchy, Jos. A. Shakspeare,
M. W. Smith, U. Bassetti,
Chas. Lafitte, Alden McLellan,
D. A. Chaffraix, B. W. Taylor.
13jnin—

Athénée Louisianais

Les membres de cette société se sont réunis le mois dernier, principalement pour préparer le concours de 1885. Nous donnons ci-dessous les dispositions adoptées pour cette nouvelle lutte littéraire. Le choix des sujets nous paraît heureux; il ouvre aux femmes et aux hommes un champ de recherches faciles, et des perspectives attrayantes pour l'imagination. Nous ne saurions trop engager notre population à entrer dans la voie qui l'appelle. Que nos jeunes gens des deux sexes se souviennent des belles et bonnes paroles qu'ils ont entendues à la conférence de l'Hon. Charles Gayarré sur la race latine en Louisiane; qu'ils s'inspirent de ses nobles sentiments, et se guident sur les indications tracées par lui comme historien et comme romancier; un brillant horizon les sollicite; que chacun se mette en route pour en explorer la partie qui sourit le plus à sa vue; il est sûr d'en rapporter quelque chose qui le récompensera de la peine qu'il aura prise.

Concours littéraire de 1885.
PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 10 mai 1885, jusqu'au 15 février 1886 inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 16 février; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, et seulement sur le *recto et les lignes*; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir jusqu'à nouvel ordre.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes:
LA FEMME DANS LA LITTÉRATURE FRANÇAISE, comme auteur, AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

Pour les hommes:
NOUVELLE LOUISIANAISE, HISTORIQUE OU DE FANTAISIE, AU CHOIX DU CONCURRENT.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 3246.

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui ait été votée et ratifiée par le peuple d'un Etat.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYÉS EN PLEIN.

GRANDE CHANCE —POUR— UNE FORTUNE!

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE B.,

DE LA COMPAGNIE DE

LOTERIE

DE L'ETAT DE LA LOUISIANE

Aura lieu à la

Nlle-Orléans, Lne.,

MARDI, 9 Février 1886.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE ET DU

GEN. JUBAL A. EARLY,

DE LA VIRGINIE.

GROS LOT

$75,000

1,967 Lots, montant en tout à $265,500.

Le tirage commencera positivement A ONZE HEURES A. M., —A— L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de	25,000,	25,000
1 Lot de	10,000,	10,000
2 Lots de	6,000,	12,000
5 Lots de	2,000,	10,000
10 Lots de	1,000,	10,000
20 Lots de	500,	10,000
100 Lots de	200,	20,000
300 Lots de	100,	30,000
500 Lots de	50,	25,000
1,000 Lots de	25,	25,000

PRIX D'APPROXIMATION:

9	Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit	$6,750
9	Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit	4,500
9	Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	2,250

1,967 Lots se montant à $265,500

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de ton les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, change de New York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.)

Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne. P. O.

Adresser vos lettres enregistrées et faire mandats sur la poste (money orders payables à New Orleans National Bank, New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil,

D'un grand stock de Cigares et de Cigarettes importés et du pays, tabac à chiquer et à fumer, tabac en feuilles, pipes, etc., et un grand choix d'articles pour fumeurs.

Aussi, des vitrines, installations, etc.

Cheval et wagon, etc.,
Bail de valeur,
Droit d'occupation.

E. G. Schlieder vs. L. B. Martinez.—No 15,840.
E. C. Sarrazin vs. le même .. 15,847.
S. Hernsheim & Frère vs. le même .. 15,848.
Wm Demuth & Cie vs. le même .. 15,858.
Lewis Sylvester & Co. vs. le même .. 15,859.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—En vertu de cinq writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, respectivement, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 15 février 1886, à 10 heures A. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Sur la propriété No 71 rue du Camp:

1° Tout et séparément, tout le contenu, meubles, installations, stock, etc, au rez-de-chaussée de la dite propriété No 71 rue du Camp et contenant une grande quantité de cigares importés et du pays, tabac, ainsi que des pipes, des articles pour fumeurs, étagères, installations, vitrines, divers, etc., tout d'après l'inventaire enregistré dans mon bureau.

2° Un cheval et wagon et des harnais.

3° Tous les droits, titre et intérêt du défendeur nommé ci-dessus, aux termes du bail non expiré, conclu entre lui et A. & C. Denis, agents de l'entrepôt à deux étages dans le fond et de la propriété No 71 rue du Camp; le dit bail ayant été fait pour un terme de 12 mois du 1er octobre 1885 au 30 septembre 1886, à raison de $112 50 par mois, payable mensuellement; l'acquéreur devant assumer toutes les obligations du bail, dont une copie peut être inspectée à mon bureau.

4° Et au cas de non vente du dit bail tel qu'il est décrit ci-dessus, parce qu'il n'aura pas rapporté une prime, le shérif offrira le droit d'occupation de la dite propriété décrite ci-dessus à partir du jour de vente jusqu'au 30 septembre 1886.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
4 fév—4,10,13,14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif civil.

Le contenu, installation, stock, etc. de cette magnifique buvette et restaurant au local No 8 rue Carondelet, dans l'affaire de

Leon Benedditto vs Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 16,528—En vertu d'un ordre de vente en date du 27 janvier 1886, à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI 9 février 1886, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le tout et principalement le contenu, le stock, l'installation, etc. de la buvette et restaurant au local No 8 rue Carondelet, consistant en une variété de choses appartenant à une buvette de premier ordre, et d'un restaurant bien installé et approvisionné telles que glaces, tables, chaises, couteaux, fourchettes, verreries, vaisselles, aussi un four, un grand assortiment de whiskeys, vins, liqueurs et autres articles, etc., trop longs à énumérer, conformément à un inventaire déposé dans les archives de l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
29 jan 29—fév 2,5,9.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente par le Shérif Civil

D'un grand et beau stock de cigares et cigarettes importés et du pays—tabac à fumer et à chiquer—tabac en feuilles—pipes, etc., et un grand choix d'articles pour fumeurs, etc. Aussi des vitrines, installations, etc.

M. et Mme John Taylor Johnston vs. L. B. Martinez.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 16,094—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 13 février 1886, à 10 heures A. M., de la propriété décrite ci-après, à savoir:

Tout et séparément, le contenu, meubles, installations, etc., au rez-de-chaussée de la propriété No 71 rue du Camp, contenant une grande quantité de cigares, tabac, pipes, articles pour fumeurs et chiqueurs, installations, vitrines—le tout d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
2fév—2,6,10,13.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Veuve Marguerite Sébastien ou Bastien.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 12,054—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le tableau et compte présentés par Mme Marie Louise Kemy, exécutrice testamentaire de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits compte et tableau.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
5 févv—5,9,14

Succession de Elizabeth Lotz, veuve de Frederick William Nolting.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 16,720—Division —— Attendu que Christina Nolting a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Elizabeth Lotz, veuve de Frederick William Nolting, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
5 fév—5,9,14

Succession de Veuve Tobias Brunsaum.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 15,467—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le tableau et compte final présenté par Révd. G. L. C. Frank, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit tableau et compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
27jan—27,31—5fév

Succession de John Mahony et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 14,393—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le tableau et compte présentés par John W. Ward, administrateur de cette succession ne serait pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits tableau et compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
29janv—29—fév 1er 5

Succession de Diego Sans.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1,534—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Vve Diego Sans, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
28jan—28 fév2 6

Succession de Don Carlos Case.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 16,657—Division C—Attendu que P. S. Wiltz Jr., administrateur public, a présenté à la cour une pétition à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Don Carlos Case, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
30 jan—30 fév3 7

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—E. & P. Moses vs. leurs créanciers—No. 16,732, Div. B.—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires, sous la raison sociale de E. & P. Moses et de Elkin Moses et Phineas Moses, individuellement et comme membres de la dite raison sociale, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, le MERCREDI, 10ème jour de mars 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires et pour élire un syndic; et dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Ernest Kruttschnitt, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 4 février 1886.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
5fév—3fen 30 j.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Robert & Co. vs. leurs Créanciers—No 16,670—Division "B"—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires de la raison commerciale de Robert & Co. et de Jos. O. Robert et Mme C. Levassaur, femme de —— Levasseur, individuellement et comme membres de la dite raison commerciale, soit et est par le présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant H. J. Rhodes, Esq., notaire en cette ville, SAMEDI, le 6me jour de mars 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires et d'élire un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Henry Dufilho, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 29 janvier 1886.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
4 fév—4,19—6mars

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—M. del Escobal vs. ses créanciers—No 13,184, Division A—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de Martin del Escobal, insolvable dans cette affaire, soit tenue et convoquée pardevant Edgar Grima, notaire en cette ville, VENDREDI, le 5me jour de mars 1886, à 10 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires du dit insolvable et pour nommer un syndic à la place de John V. Micolo.
Nlle-Orléans, 29 janvier 1886.
[Signé] A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
31 jan—31—5,12,19,26 fév—5mars

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Carl Fischer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 4717.—En vertu d'un ordre de vente en date du 21 janvier 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 9 février 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

1° Un certain ilet de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville et borné par les rue New St-Bernard, Annette, Abondance et Marigny, subdivisé en onze lots numérotés de un à onze inclusivement, sur un plan dressé par C. A. De Armas, ingénieur civil, le 14me jour de mai 1866, déposé pour référence en l'étude de A. Ducatel, notaire en cette ville, comme plan numéro vingt-six de son livre de plans numéro sept, et c'est la même propriété que le feu Carl Fischer a acquise de Henry Arnaut par acte passé pardevant le dit notaire Ducatel le 14 août 1873.

2° Un certain ilet de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le dit Troisième District de cette ville, et borné par les rues New St Bernard Treasure, Annette et Abondance, subdivisé en vingt-quatre lots numérotés de un à vingt-quatre inclusivement sur ledit plan de C. A. De Armas, du 14 mai 1866, déposé pour référence en l'étude de A. Ducatel, notaire en cette ville, et c'est la même propriété que le dit feu Carl Fischer a acquise de Philippe Lavergne par acte passé pardevant le dit notaire Ducatel le 16 mai 1874.

3° Deux certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Poydras, Julia, Rocheblave et Dorgenois, désignés comme lots numéros neuf et dix sur un plan annexé pour référence, à un acte de vente passé pardevant O. Morel, notaire en cette ville, le 8 juin 1867, et mesurant comme suit, à savoir:

Le lot numéro neuf mesure trente-quatre pieds de face à la rue Dorgenois sur une profondeur de soixante-cinq pieds un pouce et six lignes et face à la rue Julia. Le lot numéro dix mesure trente-quatre pieds de face à la rue Dorgenois sur une profondeur de soixante-cinq pieds six pouces.

Etant la même propriété que le feu Carl Fischer a acquise de Peter Kuhn par acte passé par devant E. Lauer, ancien notaire en cette ville, le 7 septembre 1871.

Termes et conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, les dites propriétés seront définitivement adjugées au plus haut et dernier enchérisseur pour ce qu'elles rapporteront, à douze mois de crédit, les différents acheteurs fournissant des billets avec bonne garantie, portant huit pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente et hypothèque spéciale sur chaque propriété jusqu'à parfait paiement. Les acheteurs déduiront du montant de leurs enchères et payeront au comptant les frais de publication, ainsi que ceux du shérif, du greffier, etc., s'élevant—

Sur la première propriété environ soixante dollars.

Sur la deuxième propriété environ quatre-vingts dollars.

Sur la troisième propriété environ quarante dollars.

Et auront de plus à déduire du montant de leurs enchères respectives et payer comptant les taxes d'Etat, de paroisse et municipales sur les dites propriétés, les dites taxes—

Sur la première propriété s'élevant à environ deux cent cinquante-cinq dollars.

Sur la deuxième propriété s'élevant à environ trois cent soixante-cinq dollars.

Sur la troisième propriété s'élevant à environ cinquante-cinq dollars.

Actes de vente pardevant Charles E. Sel, notaire, aux frais des acquéreurs.
THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
23 jan—23,30—4,9fév

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Mme Vve E. Forassier vs John Hennessey.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans.—No. 7,488.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à l'enchère publique, au No —— Ursulines, entre les rues Rocheblave et Dorgenois, dans le Second District de cette ville, le MARDI, 16 février 1886, à midi—

(1) quatre vaches à lait, saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES, Constable de la Deuxième Cour de Cité.
5fév—5, 10, 16

Jno. H. O'Rourke, agent, etc., vs W. C. O'Rourke.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans, No 7,862. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, MARDI, le 16 février 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot ou portion de terre, avec tous les droits, voies et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Clara, Magnolia et Philip, mesurant 30 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur entre lignes parallèles de 97 pieds. Le dit lot commence à une distance de 60 pieds 5 pouces et 2 lignes de l'encognure des rues Jackson et Clara.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. A. LOONEY, Constable de la Première Cour de Cité de la N.-O.
15 janv—15, 20, 27—fév 2, 9, 16.

VENTE DU MARSHAL DES ETATS-UNIS.

FORGE ET FONDERIE DE SWIFT VS. CHARLES G. JOHNSEN—Fi. Fa. No 10,957—Dans la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.

EN VERTU D'UN WRIT DE FIERI FAcias à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, le MARDI, 9 février 1886, à midi, à l'entrée principale de la Douane, sur la rue du Canal, en la Nouvelle-Orléans, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

UN CERTAIN LOT OU PORTION DE TERRE, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent situé et se trouvant dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Foucher maintenant Constance, Julie, St-Joseph et Tchoupitoulas, mesurant quarante six (46) pieds six (6) pouces de face à la rue Julie, sur soixante (60) pieds de profondeur du côté le plus rapproché de la rue Tchoupitoulas; environ seize (16) pieds de profondeur sur une première ligne du côté opposé, à ce point il a une seconde profondeur d'environ quarante sept (47) pieds six (6) pouces sur une ligne oblique qui va en se rétrécissant jusqu'à la ligne du fond, qui mesure quarante (40) pieds de profondeur. Toutes plus ou moins. La dite propriété est actuellement au nom de Joseph Florimond Lombat et de Mme Suzanne Gaillard Césites, veuve de feu Alphonse Lombat, étant la même propriété acquise par le dit Joseph F. Lombat, par un partage de son père feu Alphonse Lombat.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
Bureau du Marshal des Etats-Unis, Nouvelle-Orléans, 7me jour de janvier 1886.
R. B. PLEASANTS, Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.
9 janv—9, 12, 19, 26—fév 2, 9.

VENTE DU MARSHAL DES ETATS-UNIS

JOHN DE RUYTER administrateur, vs. CHARLES DE RUYTER—No 11,192—A la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.

EN VERTU D'UN WRIT DE SAISIE ET vente à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, le SAMEDI, 6 février 1886, à midi, à l'entrée principale de la Douane, rue du Canal, en la Nouvelle-Orléans, la propriété suivante décrite ci-dessous, à savoir:

UN CERTAIN LOT DE TERRE, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé et se trouvant dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Robin, Race, Constance et Annunciation, ayant en mesure française soixante (60) pieds de face à la rue Robin, sur cent vingt (120) pieds de profondeur entre lignes parallèles. Etant la même propriété que le dit Charles De Ruyter a acquise de James L. Cole, par un acte passé dans le bureau de A. Mazureau, notaire, le 19 février 1867.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
Bureau du Marshal des Etats-Unis, Nouvelle-Orléans, 4me jour de janvier 1886.
R. B. PLEASANTS, Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.
5 janv—5, 12, 19, 26—fév 2, 6

VENTE DU MARSHAL DES ETATS-UNIS.

MME V. H. BULLETT VS. P. S. WILTZ JR., Exécuteur testamentaire datif de A. J. Gomila, décédé.—No 11,210.—Dans la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane—

EN VERTU D'UN WRIT DE SAISIE et de vente à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à vendre au plus fort enchérisseur, le SAMEDI, 6 mars 1886, à 12 M., à l'entrée principale de la Douane, rue du Canal, en la Nouvelle-Orléans, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

UNE CERTAINE PORTION DE TERRE située et se trouvant dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Naiades ou St Charles, Edmunds ou Calhoun, St Patrick et l'Avenue Henry Clay, désignée par la lettre A, d'après un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, député-voyer de la ville, le 9 juillet 1872, annexé pour référence à un acte de vente par L. A. Burthe à Mme Robert O. Butler, passé dans le bureau de James Fahey, notaire en cette ville, le vingt-sixième jour d'octobre 1872, conformément au plan mentionné ci-dessus, la dite portion de terre mesure, en mesure américaine, cent soixante neuf pieds de face à la rue Nayades ou St-Charles, cent cinquante-six pieds, trois pouces de face à la rue St-Patrick, trois cent soixante-six pieds, cinq pouces et quatre lignes de profondeur face à l'avenue Henry Clay, et trois cent vingt-huit pieds, neuf pouces et une ligne de profondeur sur la ligne qui la divise de la portion de terre désignée par la lettre B sur le dit plan, et la dite portion A forme le coin de la rue St-Charles et de l'avenue Henry Clay; et les dites portions ci-dessus, A et B, forment le tout de ce certain ilet de terre qui est désigné par le numéro quatre-vingt-dix sur un plan dressé par Nejuigger, voyer, le 24 janvier 1854, déposé pour référence au bureau de feu Achille Chiappella, notaire en cette ville, et la dite portion marquée A ci-incluse forme une moitié dans la direction de l'avenue Henry Clay de l'ilet ci-dessus numéro quatre-vingt-dix, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant, étant la même propriété qui a été acquise par le dit A. J. Gomila de la Compagnie d'Assurances Hibernia de cette ville, d'après un acte pardevant W. J. Castell, notaire public, le 7ème jour du mois de février de l'année 1884.

Condition de la vente:

1° Un comptant suffisant pour payer tous les frais, taxes et frais d'avocat stipulés sur le montant de l'hypothèque et suffisant aussi pour payer et faire face au billet mis en cour pour $5,000 avec intérêt de 8 o/o du 8 février 1884 ou le pro rata auquel le dit billet peut avoir droit dans le montant provenant de la dite vente.

2° L'acquéreur assumera le paiement de deux billets de $5,000, chacun daté le 8 février 1884, dus en deux et trois ans respectivement après leur date, et un billet de la même date pour $3,000 dû en trois ans à partir de la date ci-dessus, tous avec 8 o/o intérêt jusqu'à parfait paiement, ou le pro rata auquel les dits billets ont droit, devant être crédité respectivement du prix d'achat. Tous les dits billets portant une hypothèque conjointe avec le billet attaqué.

Bureau du Marshal des Etats-Unis, Nouvelle-Orléans, vingt-neuvième jour de janvier 1886.
R. B. PLEASANTS, Marshal des Etats Unis pour le District Est de la Louisiane.
30 jan—30—fév 6 13 20 27—mars 6

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil pour opérer un partage du contenu de la maison à l'angle nord-ouest des rues Magazine et Girod, occupée par une fabrique d'ouvrages en cuivre et en tole, etc.

Aussi—Un lot de billets à ordre et de comptes ouverts, dans l'affaire de la Succession de John Hennessey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Division C, No 11,683—En vertu d'un jugement et ordre de vente, rendu le 20 janvier 1886, signé le 27 janvier 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, pour opérer un partage, je vendrai à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, MERCREDI, 10 février 1886, à 10 heures du matin, les objets ci-après décrits, savoir:

1° Tout le stock, toutes les marchandises, etc., sur les lieux, à l'angle nord-ouest des rues Magazine et Girod, formant le contenu d'une fabrique d'ouvrages en cuivre, de chaudières en cuivre et en tole, et comprenant un vaste assortiment de valeur de tuyaux, appareils à confectionner des ustensiles en fer, vieille fonte, instruments divers, forges pour objets en cuivre et en fer, soupapes de sûreté, soupapes à cylindre, soupapes en cuivre, une machine à vapeur et ses accessoires, etc., etc.; aussi, un lot de tuyaux en fer, d'appareils en cuivre, de tuyaux en cuivre, de tole, etc., etc., et divers autres articles de fonderie et qu'il serait trop long d'énumérer, le tout conformément à l'inventaire enregistré dans l'affaire ci-dessus.

2° Au même endroit, et à la même heure, un fort lot de billets à ordre et de comptes ouverts, conformément à l'inventaire.

Conditions—Comptant, sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
29 jan—29 fév2 5 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Wm Fagan, liquidateur, vs. Oscar F. Broedel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,931—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 février 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Cinq certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les numéros seize, dix-sept, dix-huit, dix-neuf et vingt, dans l'ilet numéro cinq borné par les rues Casacalvo, maintenant Royale, Morean, maintenant Chartres, Forstall et Lizardi, sur un plan dressé par C. A. DeArmas, en date du 30 septembre 1869, et déposé en l'étude de Théo. Guyol, notaire en cette ville. Les dits lots mesurent chacun vingt six pieds quatre pouces et trois lignes de face à la rue Casacalvo, maintenant Royale, sur une profondeur de cent vingt pieds.

Acquis par le défendeur de Samuel D. Jacobs, conformément à un acte pardevant A. Barnett, notaire, le 4 juin 1883, enregistré au bureau de transfert, livre 120, fol. 103.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
12 janv—12,19,26—2,9,13fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. L. Herwig vs. P. A Murray et Muncy et Marcy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 14,533—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 20 février 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St. Charles, St. Joseph, Carondelet et Julie, désignés par les numéros quatre et cinq d'après un plan de W. T. Thompson, député voyer, en date de décembre 1855, annexé à un acte en l'étude de T. O. Stark, notaire en cette ville, daté du 21 juillet 1857. Le lot numéro quatre mesure vingt-deux pieds deux pouces et une ligne de face à la rue St. Joseph sur une profondeur entre lignes parallèles de cent pieds. Le lot numéro cinq mesure quarante pieds de face à la rue St. Joseph sur une profondeur de cent pieds à la rue Carondelet. Les dits lots sont bornés dans le fond par une allée de onze pieds de largeur en commun avec les dits lots et autres qui se touchent.

Acquis par le défendeur P. A. Murray de Francis J. Eglay et épouse, conformément à un acte passé pardevant Octave Morel, notaire, le 30 mai 1881.

Saisi dans l'affaire ci-dessus comme la propriété de P. A. Murray.
Conditions: comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19janv—19,26—2,9,16 20fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

E. Hermodez vs J. V. Micolo.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 16,341—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Passage Natchez, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 février 1886, à midi, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Un certain lot de terre situé et se trouvant dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Conti, Remparts, Bourgogne et Bienville, désigné comme lot numéro deux, sur un plan dressé par Edgar Pilie, architecte, daté le 22 novembre 1884, et mesurant en mesure américaine conformément au dit plan qui est annexé comme référence à un acte de Wm J. Castell, notaire, daté le 16 juillet 1885, vingt quatre pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Conti, sur une profondeur entre lignes parallèles de cent dix neuf pieds, quatre pouces et quatre lignes, avec l'usage en commun avec d'autres lots, d'une grande cour dans le fond et d'un passage ouvrant sur la rue Conti. Avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur devra assumer de payer et dans ce but retenir entre ses mains en dehors du prix d'adjudication, un montant suffisant pour faire face à un billet [illegible] par le défendeur et [illegible] à son propre ordre et endossé par lui pour onze cent quatre vingt trois 33 1/3 piastres, daté le 27 décembre 1884, payable deux ans après date, portant huit pour cent d'intérêt par an, à partir de la date jusqu'à parfait paiement et paraphé Ne Varietur pour l'identifier avec un acte de feu W. J. Castell, notaire, daté le 16 juillet 1885, et assumer toutes les obligations du défendeur mentionné dans ledit acte relatives audit billet, telles qu'assurances, &c., et la balance de l'adjudication comptant.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26jan—26—fév2 9 16 23 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Mary E. Mitchell et son mari vs. Mme Cornelia F. McKeough et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 14,305—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 23 février 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés comme lots numéros trois et quatre sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, député voyer de ville, en date du 17 mai 1870 et annexé pour référence à un acte passé pardevant Edward G. Gottschalk, ancien notaire, en cette ville, le 10 mai 1870 et se trouvant dans l'ilet borné par les rues Appollo, Bacchus, General Taylor et Peniston. Les dits lots se touchent et mesurent chacun vingt-cinq pieds six pouces et deux deux tiers de lignes face à la rue Peniston, sur une profondeur de cent trois pieds cinq pouces et trois lignes sur le côté de la ligne du lot numéro trois touchant au lot numéro deux sur le dit plan, cent trois pieds six pouces et trois lignes sur la ligne qui le divise des dits lots numéro trois et quatre et cent trois pieds sept pouces et trois lignes sur le côté de la ligne du lot numéro quatre, touchant au lot numéro cinq sur le dit plan.

Etant la même propriété que Mme Cornelia F. McKeough, défenderesse a acquise de Mme Mary E. Bennett, conformément à un acte passé pardevant Andrew Hero, jr., notaire, le 14me jour d'avril 1874.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22 janv—22, 29—fév 5, 12, 19, 23.

ANNONCE JUDICIAIRE.

M. Scooler vs. W. Allstrom.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 14,817—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 9 février 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

1,150 Actions du Chemin de fer de la Côte Nord du Honduras et Compagnie d'Améliorations, lesquelles actions sont au nom de Waldemar Allstrom, défendeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
29jan—29 fév2 5 9

VENTES A L'ENCAN

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Bonne affaire.

Emplacement et cottage en bois dans le second et des terrains pour bâtir dans le troisième district.

PAR C. E. GIRARDEY & CO. — G. G. FRIEDRICHS, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI 6 février 1886, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera vendu à l'encan la propriété décrite ci-dessous:

1° L'emplacement du commerce populaire, magasin et résidence, avec trois lots de terre formant le coin nord-ouest des rues Broad et Dumaine, dans l'ilet borné par les rues Broad, Dumaine, St-Philippe et White—un voisinage qui s'améliore et une bonne chance pour faire un bon commerce.

2° Le joli cottage en bois pour résidence, avec tous les conforts et agréments, désigné par le No 500 de la rue des Ursulines, dans l'ilet borné par les rues des Ursulines, St-Philippe, Broad et White—terrain élevé, voisinage respectable et bien amélioré et à proximité des chars urbains des rues Dumaine et Ursulines. Le cottage est bâti un peu retiré du trottoir; grande cour, 4 chambres, galerie et cuisine.

3° Trois lots de terre formant le coin des rues St-Philippe et Rendon, dans l'ilet borné par les rues St-Philippe, Rendon, Ursulines et Lopez, en partie améliorés par une maison en bois à un étage, ayant 3 chambres, écurie, citerne et auvent.

4° Deux lots de terre faisant face à la rue St-Ferdinand, dans l'ilet borné par les rues St-Ferdinand, Port, Claiborne et St-Jean-Baptiste. Voyez les plans à la vente pour les dimensions.

Conditions—La moitié ou le tout comptant à l'option de l'acquéreur. La partie du crédit à 6 et 12 mois, en billets spécialement garanti par les droits du vendeur, 8 pour cent par an d'intérêt. Police d'assurance transférée. Les taxes de 1885 payées par le vendeur.

Acte de vente pardevant Martin Voorhies, notaire aux frais de l'acquéreur.
23 janv—

VENTES A L'ENCAN.

PAR HENRY STERN & CO.

Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins.

PAR HY. STERN & CO., encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, VENDREDI, 5 février, à 11 heures A. M., dans leur salle d'encan, No 35 rue de Chartres—

Un grand assortiment choisi de bottes, souliers et brodequins, reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.

Conditions—A la vente. 5 fév—

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de valeur dans les Premier et Deuxième Districts.—Succession de Charles Hartenstein et Margaritha Schiss, sa femme.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division "C" No. 16,068.

PAR B. ONORATO, Encanteur, No 45 rue Royale—SAMEDI 6 mars 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St. Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, en date du 1er février 1886, je procéderai à la vente des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 64, borné par les rues Johnson, Prieur, Canal et Douane, désigné comme lot No 13 et mesurant 27 pieds 6 pouces de face à la rue Douane sur une profondeur de 106 pieds 8 pouces, entre lignes parallèles.

2° La moitié indivise d'un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Périlliat, Howard, Liberty et Lafayette, désigné comme lot No 6 et mesurant 26 pieds 6 pouces et 4 lignes de face à la rue Perilliat sur une profondeur de 70 pieds 11 pouces et 7 lignes sur la ligne du lot No 5, et 71 pieds 5 pouces et 3 lignes sur la ligne du lot No 7.

3° Un billet à ordre en date du 9 septembre 1885, fait par G. F. Kessler, à l'ordre de Chas. Hartenstein pour la somme de deux cents dollars ($200) payable un an après date, sans intérêt.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Geo. C. Preot, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur paiera en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
3 fév—3,6,13,20,27—mars 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District. Succession de Mary Jacob Hartenstein, femme décédée, etc.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C—No 16,388.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, 6 mars 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'hôtel, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite cour, en date du 2 février 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci après décrite, à savoir—

La moitié indivise d'un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Périlliat, Howard, Liberté et Lafayette, désigné comme lot No. 6, et mesurant 26 pieds, 6 pouces et 4 lignes de face à la rue Périlliat sur une profondeur de 70 pieds, 11 pouces et 7 lignes sur la ligne du lot No. 5 et 71 pieds, 5 pouces et 3 lignes sur la ligne du lot No. 7.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Geo. C. Preot, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur paiera, en sus du prix de son enchère, les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
3 fév—3,6,13, 20, 27—mars 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Septième District.

Succession de Sarah Preston ou Peterson.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B"—No. 16,232

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureaux No 45 rue Royale—SAMEDI, 13 février 1886 à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour, en date du 6 janvier 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Hillary, Macarty, De Armas et Clinton, et mesure 45 pieds de face à la rue Hillary sur une profondeur de 107 pieds 6 pouces et de face à la rue Macarty entre lignes parallèles.

Conditions comptant.

Acte de vente pardevant Eusèbe Bouny, notaire, aux frais de l'acquéreur et devra payer en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1886; un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux de vente.

Et le même jour à 10 heures a. m., au local ci-dessus décrit, il sera vendu pour le compte de la susdite succession, un assortiment général de meubles de maison et effets, conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Conditions, comptant sur les lieux.
9janv—9 16 23 30 fév 6 13.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le deuxième District, à l'encoignure des rues Broad et Bienville.—Succession de Philippe Scheib.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A—No 15,613.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau, No 45 rue Royale—SAMEDI 6 février 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite cour, en date du 29 décembre 1885, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Bienville, Conti, Broad et White, formant l'encoignure des rues Broad et Bienville, et mesurant 27 pieds et 6 pouces et 3 lignes de face à la rue Bienville sur une profondeur et façade à la rue Broad de 108 pieds 3 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Charles F. Sel, notaire, aux frais de l'acquéreur, et aura à payer en sus du prix de son enchère, toutes les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
3 jan—3 9 16 23 30 fév 6

PAR JAS. P. GUINAULT

VENTE DE SYNDIC.

Micolo et Lacaze et George Lacaze individuellement et comme un associé de la maison, vs Leurs Créanciers—No 16,051.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—MARDI, 9 février 1886, il sera vendu à 11 heures du matin, à mon magasin d'encan, à l'encoignure du Passage de la Bourse et de la rue Bienville en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 3 février 1886—

1 Mule noire.
1 Dray.
2 Chevaux.
Conditions—Comptant sur les lieux.
4 fév—

Bâtisse en briques à étage, rue Franklin, près de la rue du Canal.

Terrains vacants faisant face à la rue Dumaine.

Succession de Archibald Montgomery.

Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans—No 14,636.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse,—SAMEDI, 20 février 1886, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'hôtel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 12 janvier 1886—Les propriétés suivantes, à savoir:

1° Un lot de terre, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Franklin, Tremé, Canal et Douane, mesurant 28 pieds 5 pouces de face à la rue Franklin, sur 79 pieds 10 pouces 7 lignes de profondeur. Ensemble une bâtisse en briques à étage retirée de la rue, ayant au rez-de-chaussée deux chambres et deux au dessus, corridor, balcon sur le côté, citerne, cour briquetée, hangar, etc., etc.

2° Six lots de terre vacants situés dans le même district, dans l'ilet compris entre les rues Dumaine, St Philippe, Lopez et Rendon, désignés par les Nos 25, 26, 27, 28, 29 et 30. Lesquels lots de terre mesurent chacun 30 pieds 9 pouces 3 lignes de face à la rue Dumaine, à l'exception du lot No 25 qui mesure 30 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la dite rue Dumaine sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.

Les titres des susdits lots de terre sont parfaits et ne font pas partie des réclamations Gaines.

Les plans des propriétés ci-dessus décrites seront exposés à la Bourse quelques jours avant la vente.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant N. B. Trist, notaire, aux frais des acquéreurs.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des acquéreurs.
16janv—16 23 30 fév 6 13 20.

Succession de Antoine Carrière.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 11,591.

Magasin en briques à étage, rue Decatur, No 41.

Terrains vacants dans le Deuxième et Troisième Districts.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 20 février 1886, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 4 janvier 1886, les propriétés suivantes savoir:

1° UN LOT DE TERRE situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Decatur, Levée, Bienville et Douane, lequel lot de terre mesure 23 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue Decatur sur 215 pieds 2 pouces de profondeur; ensemble un magasin en briques à un étage avec balcon et fenêtres en fer sur la façade. Cette propriété est louée à bail à M. Paul Gelpi, à raison de $83.33 00 par mois jusqu'au 1er octobre 1887.

2° UN LOT DE TERRE situé dans le même district, dans l'ilet compris entre les rues de l'Esplanade, Derbigny, Claiborne et le Chemin du Bayou, lequel lot de terre mesure 42 pieds de face à la rue Derbigny, 45 pieds de profondeur sur la ligne vers la rue de l'Esplanade, 33 pieds 6 pouces sur la ligne opposée et 38 pieds de largeur sur la ligne du fond, avec toutes les améliorations qui en dépendent.

3° DEUX LOTS DE TERRE situés dans le 3me District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bagatelle, St-Antoine, Loi et Espérance, lesquels deux lots mesurent ensemble 64 pieds de face à la rue Bagatelle sur 128 pieds de profondeur—le tout plus ou moins.

4° DEUX LOTS DE TERRE situés dans le même District, dans l'ilet borné par les rues Bagatelle, St-Antoine, Loi et le Canal Marigny, mesurant ensemble 61 pieds de face à la rue Bagatelle sur 127 pieds de profondeur—le tout plus ou moins.

Le tout d'après les plans faits par Chas. G. de Lisle, en date du 1er octobre 1884.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque et privilèges de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an du date jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent pour les honoraires d'avocat en cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement des susdits billets, et le transfert des polices d'assurance aux porteurs des billets et toutes les clauses pénales d'usage.

Actes de vente pardevant Edgar Grima, notaire, aux frais des acheteurs.

Les acquéreurs paieront comptant sur les lieux 10 pour cent sur le prix de vente afin de garantir leurs adjudications.
16jan—16 23 30 fév6 13 20

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence en bois à deux étages, No. 438 rue Baronne, entre Terpsichore et Euterpe.

Succession de James P. Hagan.

No. 1,687—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 6 février 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans, en date du 31 décembre 1885, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Baronne, Dryades, Terpsichore et Euterpe, désigné comme lot No. 3 et mesurant 25 pieds 6 pouces 7 lignes de face à la rue Baronne sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles; ensemble avec l'usage en commun avec les autres lots d'une allée dans le fond de 5 pieds 9 pouces et 3 lignes ouvrant sur la rue Euterpe.

Les améliorations comprennent une résidence en bois à deux étages retirée de la rue avec galerie de façade et de côté connue comme No. 438 rue Baronne.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, le reste en un crédit de un et deux ans, à partir du jour de la vente, avec 8 pour cent d'intérêt par an, privilège de vendeur sur la propriété, avec toutes les clauses usuelles de garantie, incluant 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, les améliorations assurées pour le montant des billets et la police transférée au porteur. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1886 et de faire un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant James J. Woulfe, notaire.
6 jan—6 16 23 30—6 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence de famille et terrains Dans le Troisième District, Rue Miro, près Esplanade. Succession de Louis Prados.

No 15,223—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 20 février 1886, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté 12 janvier 1886, et autorisé par une commission de la dite Cour, en date du 14 janvier 1886, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur suivante, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges y appartenant, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Miro, Galvez et Kerlerec, et désigné par la lettre F, d'après un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, député voyer de la ville, et annexé pour référence à un acte passé pardevant N. B. Trist, notaire en cette ville, le 20 juin 1873 lequel dit lot mesure 84 pieds 6 pouces et 2 lignes de face à la rue Miro du côté de la rue Kerlerec: il s'étend d'abord sur une ligne oblique de la rue Miro vers la rue Kerlerec, une distance de quinze pieds huit pouces et quatre lignes à la rue Kerlerec, et puis il a une profondeur et façade sur la dite rue Kerlerec de 108 pieds 1 pouce et 4 lignes, et sur le côté vers la rue Esplanade, il a une profondeur de quatre-vingt-douze pieds dix pouces et sept lignes, avec une largeur sur sa ligne du fond de cent et un pieds trois pouces et une ligne.

Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur devant assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant cette année 1886 et déposer dix pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Eugène D. Saunders, Esq., notaire.
17 jan—17,30—6,13,20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Intérêt indivis d'une moitié de l'habitation "Saint Eloi," dans la paroisse Terrebonne, Lne.

Gidière, Day & Cie. vs Leurs Créanciers.

No 13,506—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 13 février 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la ville de la Nouvelle Orléans, en vertu d'un ordre de l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de ladite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu dans la susdite affaire, il sera vendu à l'encan la propriété ci après décrite, savoir—

Une moitié indivise de l'intérêt dans la propriété connue sous le nom de Saint Eloi Plantation, située dans la paroisse Terrebonne, décrite de la façon suivante:

Un certain morceau de terre dans la paroisse Terrebonne, Lne, où se trouve une sucrerie, s'étendant sur les deux côtés du bayou Dularge, environ 12 milles au-dessous du village de Houma et mesurant, plus ou moins, 55 arpents de façade sur la rive droite, s'étendant le long du dit bayou Dularge, borné au-dessus par une terre de Thériot & Champagne, et au-dessous par des terres de François Thériot, et mesurant 17 arpents, plus ou moins, de façade sur la rive gauche, descendant ledit bayou Dularge, borné au-dessus par la terre de Thériot & Champagne et en dessous par des terres de R. St Martin et l'église catholique, mesurant en tout 3,787 41/100 acres plus ou moins, en superficie. Le tout dans ladite paroisse [illegible] Est, à l'ouest du fleuve Mississippi—ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, sucrerie, moulin, pompes, machines, et tout ce qui y appartient, moulin, animaux, mulets, charrettes, wagons, instruments aratoires, et ustensiles de fermiers qui servent à la culture de ladite habitation et qui y appartiennent et en font partie.

Sur les lieux il y a 86 mulets, 6 wagons, 7 charrettes, environ 50 charrues et un complément d'instruments aratoires, etc. de 30 bâtisses, comprenant la maison de résidence principale, celle de l'économe, celles des ouvriers et environ 360 acres de terre en culture.

La récolte de cette saison a été d'environ 310 boucauts; et afin de garder la terre en bonnes conditions pour la récolte de l'année présente, on l'a constamment travaillé d'une façon pratique et économique et les items de cette dépense propre et légitime ont donc été gardés.

Conditions—Un tiers comptant, et la balance à un crédit de un et deux ans du jour de la vente, avec intérêt à raison de 8 pour cent par an, garanti par hypothèque et privilège des vendeurs, assurance et transfert de police et toutes les clauses usuelles de sécurité, et l'acquéreur assumant le paiement en sus du prix de l'adjudication son prorata de toutes les dépenses encourues pour la continuation de l'exploitation de ladite habitation à partir du 1er janvier 1886; il assumera également le paiement pro rata de toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1886, et fera un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant N. B. Trist, notaire, aux frais de l'acquéreur.
6janv—6 13 14 16 23 30 31 fév 6 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence élégante et terrains Coin Nord-est des rues St Charles et Huitième.

Succession de Albert C. Maes.

No 15,984—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux No. 17 rue Carondelet—SAMEDI, 27 février 1886, à midi, à la Bourse d'encan St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 22me jour de décembre 1885, il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur décrite ci-dessous, à savoir:

L'élégante résidence en bois à deux étages et attique, située au coin nord-est de l'Avenue St Charles et de la rue Huitième, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Charles, Prytanée, Septième et Huitième. Les terrains sont composés des deux lots Nos 7 et 8 et une portion du lot No 9 d'après un plan dressé par Moellhausen, voyer, et mesurent 62 pieds 6 pouces de face à l'Avenue St Charles sur 141 pieds de profondeur et face à la rue Huitième.

Les améliorations sont modernes et des réparations complètes ont été récemment faites, une résidence en bois à deux étages avec attique, retirée de la rue, ayant des corridors partout, des galeries devant et derrière, de beaux salons et salle à manger, et assez de chambres pour une grande famille, dans le fond, une bâtisse à deux étages pouvant servir comme écurie, remise, et une autre maison pour domestiques. La propriété peut être vue en faisant application aux encanteurs, et mérite d'appeler l'attention de toute personne cherchant une résidence sur cette superbe avenue. Il y a assez de terrains exposés au sud pour faire de celle ci une demeure attrayante et confortable.

Conditions de la vente—Un tiers comptant, et la balance à un crédit d'un et deux ans du jour de la vente, en billets des acquéreurs portant intérêt de sept pour cent par an du jour de la vente, garantis par hypothèque spécial et droit de vendeur, avec la clause de 5 pour cent frais d'avocats et toutes les clauses de garantie usuelles, assurance et le transfert de la police; l'acquéreur assumant toutes les taxes dues et exigibles pendant l'année 1886 et déposant 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente pardevant James J. Woulfe, notaire, aux frais de l'acquéreur.
27 jan—27—fév 6,13,20,27

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Tout le contenu du salon de barbe et établissement de bains, No. 160 rue Commune près Carondelet. Un lot d'articles de toilette. Privilège du bail du rez-de-chaussée du No 160 rue Commune.

Succession de Alexis Benjamin.

No 16,202.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A".

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL, Encanteur—Bureaux No 5 rue Carondelet—Le 11 février 1886, à 11 heures A. M., au salon de barbe, No 160 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 30 janvier 1886, il sera vendu à l'encan:

1° Le contenu du dit établissement, consistant en chaises de barbier, bureaux, glaces, lavabos, vitrines, etc.

2° Un lot d'articles de toilette.

3° Le privilège du bail du rez-de-chaussée No 160 rue Commune jusqu'au 30 septembre 1886.

Conditions—Comptant.
31 janv—6,10,11 fév

ELIXIR ALIMENTAIRE DE DUCRO.

Son principe, la viande pure, est scientifiquement combiné avec des substances médicales qui lui donnent des propriétés stimulantes merveilleuses. Les forces vitales sont régénérées sans qu'il en résulte de fatigue pour les organes de la digestion. Il est inappréciable dans les cas de fièvres typhoïdes, jaunes et paludéennes et donne la force de se débarrasser de ces maladies malignes. Il est hautement recommandé par les principaux médecins de Paris comme un tonique pour les convalescents et les personnes faibles, aussi pour les affections des poumons. Vendu par tous les pharmaciens et droguistes.
1er mai—1 an—V

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vingt-un lots de terre de valeur améliorés, dans le Troisième District, près du Chemin de Gentilly.

Succession de John Dinnies.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A. No 14,160.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureau au No 79 rue Bienville—SAMEDI, le 27 février 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu de deux ordres de l'Hon. A. L. Tissot, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, l'un daté le 11 janvier 1886, et l'autre daté le 20 janvier 1886, il sera vendu à l'encan pour le compte de la dite succession, les propriétés décrites ci-dessous, à savoir—

1° Seize lots de terre avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les numéros un à seize inclusivement, dans l'ilet No 82 borné par les rues Champs Elysées, Français, Foy et Bolivar, d'après un plan par C. C. Crawford, le 29 mars 1855 et déposé au bureau de A. Dreyfous, notaire, les dits lots de terre mesurent comme suit: Les lots numéros un à neuf, chacun, 35 pieds 6 1/2 pouces de face à la rue des Champs Elysées, sur 120 pieds de profondeur; le lot numéro un forme le coin de la rue Bolivar et le lot numéro neuf le coin de la rue Foy; les lots numéros dix et onze, chacun, 34 pieds, 7 1/2 pouces de face à la rue Foy, sur 179 pieds 8 1/2 pouces de profondeur; les lots Nos douze, treize et quatorze, chacun 35 pieds 6 1/2 pouces de face à la rue des Français, sur 125 pieds de profondeur; le lot No 12 forme le coin de la rue Foy; le lot No quinze, d'une forme irrégulière, 28 pieds 4 1/2 pouces de face à la rue des Français, 120 pieds sur la ligne qui le divise du lot No quatorze, 175 pieds sur une ligne diagonale et 157 pieds 8 pouces et 7 lignes sur la ligne qui le divise des lots Nos onze et seize, et le lot No seize, 15 pieds 6 lignes de face à la rue Bolivar, 75 pieds, 1 pouce 5 lignes sur une ligne diagonale, 84 pieds 8 pouces sur une autre ligne qui le divise du lot No quinze, 142 pieds 2 pouces sur la ligne qui le divise des lots Nos un, deux, trois et quatre, et 69 pieds 3 pouces sur la ligne du fond qui le divise des lots Nos dix et onze.

2° Cinq lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Français, Manuel, Foy et Champs-Elysées, les dits lots de terre sont désignés par les numéros un, deux, trois, quatre et cinq d'après un croquis annexé à un acte passé pardevant Octave de Armas, notaire en cette ville, le 22 avril 1862. Les lots numéros un et deux mesurent, chacun, 32 pieds de face à la rue des Français sur une profondeur de 105 pieds, 8 pouces entre lignes parallèles. Le lot numéro un forme le coin de la rue Manuel. Le lot No trois mesure 32 pieds de face à la rue des Français sur une première profondeur de 83 pieds, 11 pouces et 3 lignes, sur une ligne parallèle à l'autre ligne de profondeur, de là faisant une ligne oblique, mesure 29 pieds, 4 pouces jusqu'à ce qu'elle touche à la ligne du fond qui a seulement 3 pieds, 5 pouces 6 lignes en largeur. Le lot No quatre est contigu au lot No trois, est de forme triangulaire et mesure 88 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue des Français, 83 pieds, 11 pouces et 3 lignes du côté du lot No trois et 122 pieds 6 pouces sur l'autre ligne de profondeur, et le lot No cinq qui est aussi de forme triangulaire, mesure 69 pieds 6 pouces de face à la rue Manuel, 73 pieds 5 pouces 6 lignes sur une ligne parallèle à la rue des Français et touchant par derrière aux lots Nos un, deux et trois et 102 pieds sur l'autre ligne qui le borne.

Conditions—Une moitié comptant, la balance à un et deux ans en billets de l'acquéreur à son propre ordre et endossés par lui garantis par hypothèque, portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, avec toutes les clauses de garantie usuelles; l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de 1886 en sus du prix d'adjudication et faire un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Anatole A. Ker, notaire aux frais de l'acquéreur.
23 jan—23 30—6,13,20,27fév

PAR MACON, PAUL & ROBINSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un joli cottage.

Dans l'affaire du mineur Samuel Bell, No 15,157—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "——"

PAR MACON PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureaux No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 6 février 1886, à la Bourse d'encan St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge, en date du 2 décembre 1885 il sera vendu à l'encan—

Un lot de terre avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, mesurant 30 pieds de face à l'Avenue Peters sur une profondeur de 110 pieds, et borné par les rues Octavia, Greene et St. George.

Conditions—Comptant. Acte de vente pardevant R. Tancrède, notaire, aux frais de l'acquéreur. Les taxes de 1886 seront assumées par l'acquéreur.
9janv—2,9,16,23,30—6fév.

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE

Résidence et emplacement pour épicerie, formant l'encoignure des Champs-Elysées et Derbigny.

Succession de feue Mme Christina Mary Smith, épouse de George Binder.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No 14,913—Division A.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, encanteur, bureau No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 27 février 1886, à midi à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A", daté le 25 janvier 1886, il sera vendu à l'encan, la propriété décrite ci-dessous—

Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Champs Elysées, Marigny, Derbigny et Claiborne, et désignés par les Nos 19 et 11. Les dits lots sont contigus et mesurent chacun 29 pieds 1 pouce et 3 lignes de face à la rue des Champs Elysées, sur une profondeur de 115 pieds 9 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles, le lot No 11 formant le coin des Champs-Elysées et Derbigny.

—AUSSI—

En même temps et au même endroit—

Un lot de meubles appartenant à la dite succession.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer au-dessus de son enchère, toutes les taxes dues en 1886, et déposer au moment de la vente 10 pour cent du montant de l'adjudication pour lier la vente.

Acte de vente pardevant John J. Barnett, notaire, aux frais de l'acquéreur.
26 janv—26,30—fév 6,13,20,27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur, sur la Batture, à McDonoghville. Cinquième District de cette ville.

Succession de Luce Charles.

No 15,976—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR MATHER & HOMES.—WARREN HOMES, encanteur—Bureaux, 9 rue Carondelet—SAMEDI, 27 février 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre la rue Gravier et le Natchez Alley, en vertu d'un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E, en date du 25 janvier 1886—il sera vendu:

Une certaine portion de terre située dans la ville de McDonoghville, dans l'ilet No 29, borné par les rues Adams, Jefferson, Lapeyrouse et Socrates. La dite portion de terre étant composée de tout le lot No 4 et une moitié du lot No 6 et mesure 60 pieds de face à la rue Adams; la dite rue maintenant fait face au fleuve, sur une profondeur de 180 pieds.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera en sus de son enchère toutes les taxes dues en 1886, et un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux. Acte de vente pardevant George C. Preot, notaire, aux frais de l'acquéreur.
26janv—26,30—fév6,13 20,27

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Les lettres-patentes émises pour presses à friction, presses à coton et appareils mécaniques.

Succession de Franklin Simmons.

Vente positive pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 6 février 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B", en date du 21 janvier 1886, Dossier No 15,074, pour le compte de la susdite succession de Franklin Simmons, décédé, à l'encan, il sera vendu la moitié d'intérêt indivise dans les lettres-patentes suivantes, à savoir:

La patente No 7022, émise de nouveau pour amélioration des appareils de friction et appareils mécaniques.

—Aussi—

La patente No 114,056 émise pour l'amélioration des presses à coton.

Conditions—Comptant sur les lieux.
24 janv—24, 31—fév 3 au 6.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée No 226 rue Howard.

Lot vacant rue Johnson.

Succession de ESAU CARTER, *décédé*.

A l'Encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 6 février 1886, à midi, à la BOURSE D'ENCAN ARCADE, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 2 janvier 1886, dossier No 14,791, pour le compte de la succession de Esau Carter, décédé, il sera vendu à l'encan—

1° L'intérêt d'un quart indivise dans un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent (sujet à certains droits d'usufruit énumérés ci-dessous), situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Howard, Freret, Julia et Cypress, désigné par le lot No 217, et mesurant 25 pieds de face à la rue Howard sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en TROIS MAISONS EN BOIS A DEUX ETAGES avec auvent au fond et une citerne, connues comme le No 226 de la rue Howard et contiguës à l'Eglise Baptiste Africaine. Les maisons ont ensemble 8 chambres. Il y a sur la maison du fond ou la troisième ou arrière de la rue Howard, droit d'usufruit ou d'occupation en faveur de Mme Harrison Williams & Anna Maria Elizabeth Thomas, fille de Christina Rich, femme de Harrison Williams.

2° UN CERTAIN LOT DE TERRE, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Johnson, Prieur, Julie et Cypress, désigné par le No 13 et mesurant 26 pieds 4 lignes de face à la rue Johnson, sur une profondeur de 135 pieds 7 pouces et 4 lignes.

—AUSSI—

A la même heure et au même endroit, il sera vendu UN AUTRE INTERET D'UN QUART indivise dans la propriété décrite ci-dessus dans le paragraphe No 1.

Conditions—Comptant en passant les titres, 10 pour cent payé comptant sur les lieux, et les acquéreurs assumeront en outre de leurs enchères les taxes dues et exigibles en 1886.

Actes de vente pardevant Geo. G. Préot, notaire, aux frais des acquéreurs.
3janv—3,10,17,24,31—6fév.

L'Abeille de
Bureaux : 7
NOUVE
VENDREDI

VA
COMPAG
TRANS
Entre New
Les magnifiques
pour le continent
électriques
ST-SIMON,
ST-GERMAIN,
ST-LAURENT,
AMERIQUE,
Prix du
Première cabine
Deuxième classe
Billets aller et
Entrepont, $25
P. S.—Chèques de Paris
RED
Steamers de la
ENTRE NEW
LE RHONE,
Peter Wright
No 55
LIGNE
POUR NEW
Louisiana
PACKET INDÉP ET LE BAY
W. F. Barré, Capt
A. WRIGHT, Agents
NEW
SERVICE
Ligne régulière
CHEMIN
Mississippi
Louisville, New
BASILE
No 84 - - Rue
SEUL
FEUIL
No 32.
Bernard
DENYSE

—C'est pour me voir attendue que tu ner quelques minutes radieux de sa bonne Aussi, regarde, quel pour que tu ne vardant avec moi.
Il avait en effet bois dans la joyeuse s'envolait fusillade, illuminant
—Comme tu es Denyse, ému de tions.
—Non. Je ne me, voilà le secret tout pour moi, vois
—Mon père!
Elle se laissa vant le feu sur un puyant son coude nard.
Celui-ci passa son de son enfant, et brassa longuement veux d'or.
—Va! dit-il. Je de ne pas être vers Dieu qui ma que toi!...